

**ENCART
SPÉCIAL**

Fédération Nationale de la
PÊCHE Mag **N°11**



**La pêche associative
agrée : un partenaire
pour les territoires**



Pays de Dinan : des synergies pour le développement local.

> La pêche associative au service des rivières et des territoires

La mobilisation autour de notre environnement naturel en général et des rivières en particulier est de plus en plus une réalité partagée entre les instances nationales et locales de décisions en passant par les grands corps intermédiaires au premier rang desquels la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF).

A l'heure où les collectivités territoriales (Régions, Départements et Communes) s'approprient et vont mettre en œuvre les chantiers nationaux initiés par le Ministère de l'Ecologie (Directive Cadre Européenne, Grenelle de l'environnement, Stratégie Nationale Biodiversité...), nous avons tenu à mettre en perspective 6 réalisations d'excellence.

Celles-ci ont été sélectionnées parmi les 900 subventionnées annuellement par la FNPF dans le cadre du dispositif de soutien financier en faveur de son réseau associatif adhérent.

Elles impliquent notamment, de manière partenariale, notre réseau associatif, les collectivités territoriales, les établissements publics dont en particulier **les 6 Agences de l'Eau** et les opérateurs économiques.

Ces partenariats se nouent autour d'actions aussi variées que la restauration des continuités écologiques, la mobilisation pour une meilleure connaissance de notre biodiversité ordinaire et sa protection ou la promotion de nos territoires.

Ces actions illustrent remarquablement le **savoir-faire** technique et administratif des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques tant dans le domaine de la **biodiversité** que de la qualité de nos rivières, ainsi que l'**animation** et la **valorisation** des territoires.

Le réseau associatif, avec ses milliers de bénévoles et salariés, met en place chaque année plus de 900 actions d'animation et de préservation des cours d'eau que la FNPF soutient à hauteur de plus de 18 millions d'euros. Ces opérations, menées par des experts, sont une force et participent à la mise en valeur nécessaire de nos territoires.

Claude Roustan
Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France

> 6 actions d'excellence

- 1 **Tourisme pêche et valorisation des territoires**
Pays de Dinan : des synergies pour le développement local.
- 2 **Tourisme pêche et valorisation des territoires**
Somme : Des parcours clé en main pour les collectivités.
- 3 **Continuité écologique**
L'esturgeon européen : restauration d'une espèce en voie d'extinction.
- 4 **Continuité écologique**
Cours d'eau de Haute-Garonne.
Objectif : mobilisation pour le bon état écologique.
- 5 **Connaissance et Biodiversité**
Pêcheurs - Agriculteurs : ensemble pour les milieux aquatiques.
- 6 **Tourisme Pêche et valorisation des territoires**
Challenge Henri Hermet : une compétition 100 % associative.
L'exemple Aveyronnais.

Réalisation : Images & formes

Les enjeux du projet

En 2009, la Fédération de pêche des Côtes d'Armor a initié une étude dont l'objectif était de définir les éléments d'une stratégie de développement du loisir et du tourisme pêche et de les appliquer concrètement sur un territoire. Le Pays de Dinan, situé sur la partie est du département et faisant apparaître de nombreux atouts, a été choisi pour accueillir cette expérimentation.

Un comité de pilotage composé de représentants de la Fédération de pêche, du Conseil général, du Comité Départemental du Tourisme et du Pays Touristique de Dinan a accompagné la démarche, fixant les orientations, animant des groupes de travail locaux avec notamment les AAPPMA pour relier l'étude au terrain ainsi que des groupes thématiques faisant appel aux acteurs spécialisés (tourisme, animation, communication...).

Cinq grands objectifs ont été définis :

- **Valoriser les principaux sites de pêche du Pays de Dinan** en les amenant au plus près de la qualité piscicole idéale (sélection des espèces, aménagement des habitats, mise en place de réglementations adaptées...).
- **Offrir les meilleures conditions possibles de pratique** (aménagement des parcours).
- **Développer l'offre d'hébergements, de services et d'animations** adaptés à la clientèle pêche.
- **Mettre en place une dynamique de communication**, de promotion et de commercialisation de la filière.
- **Expérimenter le travail en réseau.**

Les réalisations : Une grille de critères a permis de déterminer les sites prioritaires à aménager dans le cadre des parcours labellisés afin d'organiser la complémentarité des offres de pêche. Au total, quatre parcours "découverte", trois parcours "famille" et deux parcours "passion" ont été réalisés. Dix-sept hébergements pêche ont été labellisés. Un travail a été mené sur le développement de l'animation et des services, avec la mise en place de location de matériel et la création d'un réseau d'animation. Des partenariats avec les guides de pêche ont vu le jour. La participation à des salons et la mise en place d'événementiels ont permis d'assurer la promotion du territoire.



Les aires sécurisées, accessibles aux PMR, sont également idéales pour l'accueil de groupes.



Inauguration du premier parcours labellisé FNPF, action réalisée dans le cadre de l'étude sur le Pays de Dinan.



Place et rôle de la FDAAPPMA

Initiatrice de l'étude, la FDAAPPMA a sollicité les divers partenaires et acteurs du territoire et a constitué le montage de l'étude et les dossiers de demandes de financement. Elle anime le comité de pilotage du projet.

Collaborations nouées

Partenariats :

- Comité de pilotage regroupant le Conseil général, le Comité Départemental du Tourisme, le Pays Touristique de Dinan et la FDAAPPMA.
- Groupes de travail locaux et groupes thématiques avec notamment les AAPPMA et acteurs spécialisés locaux (tourisme, animation, communication...).

Les financeurs :

Ce projet a par ailleurs été financé par de nombreux partenaires :

- Région Bretagne 12 000 €
- Conseil Général des Côtes d'Armor 12 000 €
- FDAAPPMA des Côtes d'Armor 6 707 €
- Fédération Nationale de la Pêche 10 000 €
- **Coût total** **40 707 €**
- **Dont structures associatives agréées de Pêche (41%)** **16 707 €**

Perspectives

Cette étude représente deux années de travail. Sa méthodologie et son approche sont transposables, et elle constitue la première pierre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche. Elle a été retenue par la Région Bretagne comme l'une des meilleures innovations touristiques en 2011 et a ainsi permis de lier de nouveaux partenariats.

Des liens forts ont été tissés avec le Conseil Général, le Comité Départemental du Tourisme et le Pays Touristique de Dinan.

Une dynamique est lancée sur ce territoire. L'évolution du nombre de pratiquants y est plus favorable que sur le reste du département. Les acteurs du tourisme et les élus ont une meilleure écoute du monde de la pêche et leur vision permet d'entrevoir de nouvelles pistes de développement.

Somme : Des parcours clé en main pour les collectivités.



Les enjeux du projet

Les sites de pêche souffrent parfois d'une image rustique, d'aménagements réduits et d'une signalétique insuffisante, ce qui ne convient pas aux tendances de la société actuelle. De plus, la pêche reste un loisir essentiellement masculin, il faut avoir des sites agréables, capables d'accueillir l'ensemble de la famille et de s'ouvrir à un plus large public, ce qui fait partie des objectifs du Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP).

Fortes de ces constats et d'une expérience dans l'aménagement pontons PMR¹ en collaboration avec le Comité Régional du Tourisme, la FDAAPPMA 80 et l'AAPPMA de Conty ont proposé à la Mairie le réaménagement d'un site dont elle est propriétaire, et en particulier la création d'un parcours labellisé "Famille" sur la rivière Selle (1^{re} catégorie).

Dans l'approche du projet, l'objectif était à la fois de répondre aux critères du label "tourisme et handicap" permettant d'intégrer l'accessibilité pour tous, mais également à ceux des parcours labellisés FNPF ce qui offre une exposition et un référencement national.

Cette volonté de créer "un parcours de pêche solidaire et familial" a permis de solliciter de nombreux financeurs (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, Le FEADER et bien entendu la FNPF).

Le parcours de pêche en rivière se compose d'un sentier de 400 m et de 7 spots de pêche, ce parcours permet également une balade en famille. Les tables sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite, des jeux pour enfants, bancs, abris, complètent l'ensemble du schéma d'aménagement. Concernant la signalétique, qui devait être attrayante, claire et accessible, la charte de la FNPF a été suivie en optant pour la disposition horizontale permettant un meilleur accès à l'ensemble des usagers. Des vitrines ont été ajoutées afin de permettre un affichage d'actualités temporaires.

¹ PMR : Personne à mobilité réduite. Le Département de la Somme compte de nombreux pontons PMR (plus de 40), la Fédération départementale a d'ailleurs été lauréate des "Étoiles du Tourisme Solidaire 2009/2010" en partenariat avec le magazine Le Point.



Poste de pêche pour personne à mobilité réduite.



Panneau signalétique présentant le parcours labellisé.



Place et rôle de la FDAAPPMA

La Fédération a travaillé en collaboration avec l'AAPPMA afin de répondre aux réponses techniques et administratives, définition du projet, recherche de financements, suivi de la réalisation de travaux. Un dossier clé en main pour l'AAPPMA, mais aussi pour la municipalité propriétaire du site.

Collaborations nouées

Partenariats :

L'opération est issue d'une étroite collaboration entre :

- la mairie de Conty, propriétaire du site,
- la FDAAPPMA 80 et AAPPMA de Conty, initiateurs techniques.

Les financeurs :

Ce projet a par ailleurs été financé par de nombreux partenaires :

- DIRECCTE.....	28 600 €
- FEADER.....	14 300 €
- AAPPMA / Fédération 80.....	13 718 €
- Fédération Nationale de la Pêche	29 102 €
- Coût total	85 720 €
- Dont structures associatives agrées de Pêche (49,95 %)	42 820 €

Travaux effectués en régie par la ville de Conty et non comptabilisés.

Perspectives

Les aménagements réalisés doivent servir de vitrine dans le département de la Somme afin de sensibiliser les autres AAPPMA du département ainsi que les pouvoirs publics sur l'intérêt de s'ouvrir à un large public en améliorant la qualité d'accueil du pêcheur et des accompagnants. Maintenir les pêcheurs actifs est primordial, ainsi ces aménagements combinés à des règlements où chacun peut pratiquer ses techniques de prédilection, et des parcours poissonneux, permettront de redonner toutes leurs lettres de noblesse à la pêche.



Larves d'esturgeons à 7 jours.



Juveniles de 1 an.

¹ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
² Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
³ Association pour la restauration et la gestion des poissons Migrateurs du bassin de la Garonne et de la Dordogne
⁴ Comité National des Pêches Maritimes et Elevage Marins
⁵ Etablissement Public Territorial de Bassin
⁶ Comité National de la Pêche en Eau Douce
⁷ Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
⁸ Association de Défense de l'Esturgeon Sauvage



L'esturgeon européen : restauration d'une espèce en voie d'extinction.

Les enjeux du projet

L'Esturgeon européen *Acipenser sturio* est le plus grand poisson migrateur des eaux françaises et ouest européennes. Autrefois présent sur la plupart des grands fleuves et le long des côtes de l'atlantique, cette espèce est classée en danger critique d'extinction dans la liste rouge des espèces menacées en France et ne se reproduit plus qu'en France, dans les fleuves Garonne et Dordogne, la dernière reproduction naturelle connue datant de 1994.

Mobilisés autour d'un plan national de restauration, et rassemblés au sein d'un **comité de pilotage**, de nombreux partenaires se sont penchés sur la situation de cette espèce afin d'identifier les facteurs de sa quasi-disparition et déterminer les actions clés pouvant être mises en place. Les efforts sont menés en application des plans d'action international (convention de Berne 2007) et national (France 2010).

Le plan national d'actions en faveur de l'esturgeon européen *Acipenser sturio* 2011-2015, coordonné par la DREAL¹ Aquitaine, présente les 17 actions identifiées comme prioritaires et qui devront être mises en place par les différents partenaires avant 2015 (www.developpement-durable.gouv.fr/poissons.html). Le programme global intègre trois organismes portant les actions : Irstea², MIGADO³, CNPMM⁴, et de nombreux co-financeurs : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Conseil Général Gironde, Etat, FEDER, Région Aquitaine, Région Poitou Charente.

Place et rôle de MIGADO

Depuis près de vingt ans, MIGADO assure la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre de la plupart des opérations en lien avec les poissons migrateurs amphihalins sur le bassin Garonne Dordogne. MIGADO a commencé dès 2012 à prendre en charge toutes les actions en relation avec la conservation du stock d'esturgeons, la production des alevins, les alevinages et l'animation du plan national.

Collaborations nouées

Partenariats :

De nombreux partenaires participent à ce plan de sauvegarde. Ainsi Irstea, qui a mis au point la reproduction artificielle de l'esturgeon, poursuit

l'élevage des premiers stades de larves, développe des suivis réguliers de la population en milieu naturel et poursuit ses recherches sur l'espèce. Le CNPMM a en charge le plan de sensibilisation auprès des pêcheurs professionnels. L'Etat a la charge de la mise en place de stratégies de protection des habitats fluviaux et estuariens. D'autres partenaires (EPTB⁵, le WWF, CONAPPED⁶, ONEMA⁷, ADES⁸) participent aux différentes actions.

Les financeurs :

Pour les actions portées par MIGADO, le plan de financement prévisionnel pour l'année 2013 est le suivant :

- Agence de l'Eau Adour Garonne (50%)	319 996,50 €
- Europe (Feder interrégional) (41,9%)	267 996,50 €
- Conseil Régional Poitou-Charente (6,2%)	40 000,00 €
- Conseil Général Gironde (1,9%)	12 000,00 €
- FNPF..... fonctionnement MIGADO	
- Coût total	639 993,00 €

A titre d'information, le programme global 2012 présente un montant de 1 264 973 €.

Perspectives

Le succès des reproductions de ces dernières années ont permis de déverser environ 280 000 larves et juvéniles en 2011 et plus de 650 000 en 2012. Des lâchers plus anciens (depuis 1997), et les captures accidentelles ou expérimentales dans l'estuaire permettent d'avoir **des premiers retours plutôt encourageants**. En effet des individus des différentes cohortes ont déjà été capturés avec des taux de croissance et des comportements correspondant à ceux d'une population naturelle. L'élevage optimal des géniteurs doit se poursuivre dans les prochaines années afin d'optimiser les reproductions et poursuivre les lâchers dans le bassin Garonne Dordogne. Tout individu capturé devra être signalé au **05 57 49 67 59**. Noter taille, poids et lieu de capture, numéro de marque s'il en porte une et **relâcher immédiatement**.

Cours d'eau de Haute-Garonne. Objectif : mobilisation pour le bon état écologique.



Seuil du pont de Giret sur le Ger.



Seuil du pont de la route d'Izaut sur le Ger.

Les enjeux du projet

Contexte :

En Haute-Garonne, l'hydroélectricité et les ouvrages transversaux impactent fortement les milieux. Les constats sur la perte de fonctionnalité des écosystèmes aquatiques sont alarmants. La FDAAPPMA 31 s'est portée volontaire en juillet 2011 pour l'animation d'un projet de restauration de la continuité écologique des cours d'eau de Haute-Garonne.

Objectifs :

Ce projet "pilote" sur le bassin Adour-Garonne, par la méthodologie mais aussi par les actions hors cours d'eau grands migrateurs, vise à assurer la libre circulation des espèces et le transport solide pour étendre le bon état écologique depuis les zones amont vers l'aval fortement modifié. Le but de ce projet est de sensibiliser les maîtres d'ouvrages potentiels aux enjeux liés à la restauration de la continuité écologique et de leur apporter un appui technique pour mettre en œuvre des actions de restauration adéquates et adaptées à leurs obligations.

Place et rôle de la FDAAPPMA

Cette mission d'utilité publique s'intègre totalement dans le rôle qui a été donné aux FDAAPPMA par la LEMA. Elle doit malgré tout s'insérer dans le paysage socio-économique de chaque bassin versant. La FDAAPPMA se veut surtout un médiateur de terrain, depuis la phase d'animation et d'information, jusque dans l'aide au montage des dossiers avec les propriétaires et les maîtres d'ouvrages désireux de s'associer à la démarche.

La première phase du projet concernait la réalisation d'un document de synthèse bibliogra-

phique de l'état de l'art sur la continuité écologique et un regroupement des données techniques et réglementaires sur les ouvrages du département. A l'issue de cette phase, une hiérarchisation des bassins versants prioritaires a été établie et un bassin pilote désigné.

La deuxième phase, actuellement en cours, se conclura par l'élaboration d'un document de concertation et de vulgarisation qui permettra à chacun d'évaluer les enjeux socio-économiques et écologiques locaux, mais aussi les coûts des diverses actions envisageables sur les ouvrages comme la question des vannages, l'aménagement d'ouvrages de franchissement ou bien encore l'arasement ou l'effacement.

Collaborations nouées

Partenariats :

Le projet a débuté en juillet 2011 par la mise en place d'un comité de pilotage composé de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la DDT Haute-Garonne, l'ONEMA et la FDAAPPMA 31.

Les financeurs :

Détail entre juillet 2011 et juillet 2013 :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne (70 %)	56 738 €
- UFBAG (5 %)	4 238 €
- FPNF (10 %)	7 608 €
- FDAAPPMA 31 (15%)	11 846 €
- Coût total	80 424 €
- Dont structures associatives agréées de Pêche (30%)	23 692 €

Perspectives

La mission principale fin 2012 et 2013 réside dans la réalisation du pré-diagnostic des ouvrages en collaboration avec les techniciens de rivière des bassins versants pilotes. L'animation de la phase de concertation et les présentations dans des réunions d'informations seront réalisées au sein de différentes collectivités. Afin d'atteindre un public plus large, une brochure UFBAG sur la continuité écologique doit être publiée pour la fin d'année 2012, en association avec FDAAPPMA 31.

Pêcheurs - Agriculteurs : ensemble pour les milieux aquatiques.



Réalisation d'un peigne.



Diversification des écoulements par pose de blocs.



Réalisation d'un seuil de fond.

Les enjeux du projet

Depuis 2007, la FDAAPPMA 08 et l'Union Départementale des Associations Syndicales Autorisées (UDASA) coopèrent pour protéger et restaurer les milieux aquatiques. Les ASA sont constituées des propriétaires riverains des cours d'eau dont les terrains sont utilisés principalement à des fins agricoles. Après de nombreuses années de curage et de rectification, un constat s'impose : l'état morphologique et biologique des rivières se dégrade. Il faut donc assurer l'écoulement de l'eau, tout en améliorant les pratiques environnementales.

Place et rôle de la FDAAPPMA

Souhaitant travailler dans "le bon sens", l'UDASA s'est tournée vers la FDAAPPMA afin d'obtenir un soutien technique et financier pour des travaux de restauration des cours d'eau. La Fédération assure également le suivi scientifique, en réalisant un état piscicole initial et des sondages réguliers après les travaux.

Le Président de la FDAAPPMA 08 aime à rappeler : "Avant on verbalisait les ASA pour les travaux destructeurs qu'elles accomplissaient, maintenant nous les subventionnons pour les travaux qu'elles réalisent. Quelle évolution !"

Collaborations nouées

Partenariats :

Parti d'un projet pilote sur le ruisseau La Saulces en 2006, la FDAAPPMA 08 a répondu favorablement à 10 projets portés par l'UDASA en 2012, représentant un linéaire de 30 km de rivières. Les travaux les plus courants sont :

- entretien sélectif de la ripisylve,
- recharge sédimentaire des tronçons aménagés,
- mise en place d'épis,
- création de fascines,
- réalisation de caches pour le poisson,
- mise en place de seuils de fond,
- réfection de frayères à brochet.

Le premier intérêt de travailler avec le monde agricole est de pouvoir agir sur des linéaires cohérents et continus, alors que les AAPPMA sont souvent gestionnaires de parcours morcelés. L'autre intérêt est de pouvoir ajouter les droits de pêche de ces parcours à la réciprocité Interdépartementale URNE, par le biais de la convention cadre FDAPPMA/UDASA, étant donné l'investissement de fonds publics dans ces programmes d'entretien (L.435-5).

Les financeurs (projets 2012) :

- Agence de l'Eau (Rhin-Meuse ou Seine-Normandie)	127 730,62 €
- Entente Oise Aisne	31 107,93 €
- Conseil Régional ou Général	9 717,97 €
- Ministère via la Réserve Parlementaire	1 498,88 €
- Les différentes ASA	14 236,34 €
- Fonds FEDER	7 654,40 €
- La FPNF	20 323,71 €
- La FDAPPMA	13 549,14 €
- Coût Total	225 818,99 €
- Dont structures associatives agréées de pêche (15%)	33 872,85 €

Perspectives

Les premiers résultats sur le site de La Saulces ont montré une très forte amélioration de la qualité du peuplement piscicole (diversification des populations et des espèces).

Les ASA ayant compris l'intérêt écologique et financier de coupler des entretiens avec des aménagements favorables à la biodiversité, la FDAAPPMA 08 se doit de continuer ce partenariat en vue de l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. Désormais, les ASA réalisent des projets pluriannuels de travaux pour agir sur l'ensemble des linéaires.

Les agriculteurs si souvent décriés par les pêcheurs sont aujourd'hui un modèle à suivre dans les Ardennes par le travail qu'ils fournissent et par la multiplication des projets qu'ils proposent.

Challenge Henri Hermet : une compétition 100 % associative. L'exemple Aveyronnais.



Animation du territoire : ces événements font redécouvrir au public la pêche et un site sous un nouveau jour.



45 équipages venant de toute la France se mesurent le temps d'un week-end.



La compétition aide à la valorisation du potentiel halieutique d'un territoire auprès du grand public.

Les enjeux du projet

Le Challenge Interdépartemental de pêche des Carnassiers Henri Hermet est un circuit de compétitions de pêche sportive des carnassiers en bateau, il est constitué à ce jour de 5 à 6 manches chaque année qui se déroulent sur différents territoires. En 2011, une des manches phares fût celle organisée sur le Lac de Castelnau Lassout Lous, dans l'Aveyron. Le Challenge Interdépartemental est une compétition de pêche sportive répondant à des règles précises pour répondre aux exigences des compétiteurs, mais il constitue également un événementiel permettant l'animation, la mise en valeur du territoire et la promotion de la pêche.

Ainsi, les sites et les dates de compétitions sont choisis afin de :

- promouvoir le potentiel halieutique d'un site et faire connaître de nouveaux lieux de pêche.
- par la vitrine de la compétition et la réalisation d'animations grand public, promouvoir la pratique de la pêche et son évolution auprès du public, des scolaires et des élus.
- prolonger la saison touristique en organisant les concours hors haute saison touristique et mettre en avant le poids économique de la pêche.
- valoriser le territoire ainsi que les infrastructures mises en place par la collaboration des collectivités locales et du secteur associatif pêche (mises à l'eau, panneaux d'information,...).
- Promouvoir la politique de développement de la pêche et du territoire de la FDAAPPMA et mettre en valeur le travail des bénévoles locaux.

Place et rôle de l'ARFPPMA

L'ARFPPMA (Association Régionale Fédérations Pêche et Protection du Milieu Aquatique) Midi-Pyrénées de la FDAAPPMA assure l'organisation et la coordination générale du Challenge. Elle accompagne les FDAAPPMA dans leurs démarches.

La FDAAPPMA 12, dans le cas de la manche aveyronnaise, est maître d'œuvre pour l'organisation du concours et la réalisation d'animations grand public pour la promotion de la pêche et la sensibilisation aux milieux aquatiques.

Collaborations nouées

Partenariats :

L'opération est issue d'une étroite collaboration entre :

- l'ARFPPMA, Maître d'ouvrage
- la FDAAPPMA 12, Maître d'œuvre.

Les financeurs :

Ce projet a par ailleurs été financé par de nombreux partenaires :

- Conseil Régional Midi-Pyrénées 500 €
- Conseil Général de l'Aveyron..... 1 500 €
- Comité Départemental du Tourisme Aveyronnais 883 €
- Syndicat Intercommunal à vocation multiple du Lac de Castelnau..... 4 000 €
- EDF 1 000 €
- Club Halieutique Interdépartemental 500 €
- Union des Fédérations de pêche du Bassin Adour Garonne 800 €
- FDAAPPMA de l'Aveyron/ARFPPMA 7 470 €
- FNPF 3 000 €
- **Coût total..... 19 653 €**
- **Dont structures associatives agréées de Pêche (59,9%) 11 770 €**

Perspectives

Au-delà de la compétition et de l'animation grand public, ces événements qui regroupent au minimum 45 équipages de 2 pêcheurs sont également source de retombées économiques pour le territoire qui accueille l'évènement (hébergement, repas, frais divers...) et montrent le poids économique que représente le loisir pêche.

Par l'exposition dans la presse spécialisée et comme dans le cas de la manche aveyronnaise par la réalisation de 4 films promotionnels en collaboration avec le CDT (<http://www.youtube.com/user/EPFA12?feature=mhum>), le Challenge Henri HERMET est une formidable vitrine pour le tourisme vert d'un territoire dont la pêche peut constituer un vecteur important et il répond à un intérêt croissant des pêcheurs pour ce genre de manifestation.